



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	13

OBJET :

Autorisation de défrichement dans la forêt communale pour l'implantation de l'antenne SFR côté Seilhan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 031-213102247-20250619-DEL_2025_03_04-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-03-04

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI, Mme ECHEVARNE (Procuration à M. LARQUE), M. FRATUS (Procuration à M. COLLA), Mme GALLEGO (Procuration à Mme FAVAREL),

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code forestier,

Vu la charte de la Forêt communale,

Considérant le projet d'installation d'une antenne par SFR au sein de la forêt indivise de Gourdan-Polignan – Seilhan,

Considérant la nécessité de défricher à l'emplacement d'implantation de cette antenne,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée B 508 sur la commune de Seilhan,
- **Autorise** M. le Maire à mandater la société CIRCET pour le dépôt auprès des services de l'État de ladite demande d'autorisation de défrichement,
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande d'autorisation et de la réalisation du défrichement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire,
Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>